

Master 2 mention Urbanisme et aménagement parcours aménagement et collectivités territoriales (ACT)

Certifiante

Formation continue.

Réf. : 25178443F — Mise à jour : 15 septembre 2025

Organisme responsable : **UNIVERSITE RENNES 2 - SFC**

Contenu

Objectifs

Le master ACT dote les étudiants de compétences variées issues de différentes disciplines : géographie, économie, sociologie, droit, science politique, etc. pour en faire des spécialistes de l'analyse territoriale et de l'accompagnement des élus dans leurs choix stratégiques.

Programme

- Conception et pilotage de politiques d'aménagement à l'échelle régionale, départementale ou intercommunale : plans et programmes relatifs à l'urbanisme (SRADDET, SCoT, PLUI), à l'habitat (PDH, PLH), à la mobilité (PDU, PGD), à l'économie et au tourisme (schémas), au paysage (atlas, plans de paysage), à l'énergie et au climat (schémas, PCAET).
- Définition et mise en œuvre de projets de territoire : diagnostic, priorités stratégiques et scénarios, vision prospective, financement, animation de la coopération territoriale.
- Maîtrise des instruments juridiques, financiers et techniques de l'aménagement-urbanisme.
- Observation et évaluation : montage et animation d'un observatoire territorial, prospective, évaluation des politiques d'aménagement.

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée

Aucun prérequis

Niveau de sortie

Niveau Master, ingénieur - Bac +5 et plus

Liste des certifications

Master mention urbanisme et aménagement

Code RNCP : 40019

Métiers associés

C1503 — Management de projet immobilier

F1101 — Architecture du BTP et du paysage

K1401 — Conception et pilotage de la politique des pouvoirs publics

K1404 — Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

K1802 — Développement local

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2079195	Présentiel	Rennes	08/09/2025	29/09/2026

Source : GREF Bretagne #25178443F